

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 14 novembre 2022 à 20h00

Présent(e)s :

Mme	Christine Tomassi, Présidente
Mmes	Véronique Hirsch, Sabine Latour, Olivia Manzin, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales
MM.	Patrick Amstad, Jérémy Annen, Jean Berthet, Marc Botbol, Fabrice Calame, Alexandre Moraga, Alexandre Odier, Grégoire Odier, Jean-Jacques Ronchietto, Roland Rüttimann, Bertrand de Weck, conseillers municipaux
M.	Guy Lavorel, Maire
M.	Marc Truan, Adjoint
M.	Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
Mme	Nolwenn Bocquet, Secrétaire communale

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2022
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications des Président-e-s de commissions
4. Communications de la Mairie
5. Approbation du projet de budget pour 2023
 - Rapport de la commission Finance, sécurité et règlement du 2 novembre 2022
 - Vote de la Délibération D253 approuvant le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2023
 - Vote de la délibération D254 : ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissements aux communes.
 - Vote de la délibération D255 approuvant le budget de fonctionnement, le taux des centimes additionnels et les indemnités allouées aux Maires et Adjointes et aux Conseillers municipaux pour 2023.

6. Présentation du projet de Compte rendu administratif et financier 2021
7. Propositions individuelles et questions
8. Huis clos : demande de naturalisation

Mme Christine Tomassi ci-après « Mme la Présidente » ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

En l'absence de remarques concernant l'ordre du jour, celui-ci est approuvé.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2022

Mme la Présidente précise que Mme Bocquet a déjà apporté quelques corrections d'ordre formel.

- Le procès-verbal du 17 octobre 2022, avec les modifications apportées, est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Néant.

3. Communications des Président-e-s de commissions

Communication de M. Jérémie Annen :

La commission Finance s'est réunie le 2 novembre 2022 pour discuter abondamment du projet de budget 2023 et d'un élément qui s'est présenté à la suite de la démission de Mme Béatrice Hirsch, dont le dicastère a été réparti entre M. le Maire et M. Truan. Ces derniers ont informé qu'ils se répartiraient l'indemnité de Mme Béatrice Hirsch.

4. Communications de la Mairie

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

TSHM – bilan des activités d'été

Les TSHM ont fait le choix, cette année, d'être moins présents sur les parcs afin de proposer davantage d'activités axées ados. Leurs objectifs étaient de renforcer les liens, partager avec eux des expériences hors cadre habituel et permettre à des jeunes de travailler. Les TSHM ont également évité de démultiplier les activités sur les communes et ainsi mutualiser les actions sur Veyrier et Troinex. C'est la raison pour laquelle, pour chaque activité, étaient présents des Veyrites et des Troinésiens.

Pour les jeunes de Troinex, les activités ont été plus suivies en août qu'en juillet. Les activités proposées étaient variées, rafting, piscine, grève Nautique, dessin Manga, grillades, Aquaparc et accueil libre. Par ailleurs, 2 cinémas en plein air ont été projetés à Troinex et à chaque séance, 2 jeunes ont été engagés en p'tit job. Environ 50 personnes ont participé à chaque projection. À savoir que les TSHM ont recentré leur mandat sur les 12-25 ans afin de rencontrer de nouveaux jeunes et favoriser l'interculturalité.

Formation sur le changement climatique et les outils en mains des communes pour y répondre

La mairie avait déjà informé que l'ACG proposera une conférence à l'attention des élus communaux sur la crise climatique.

Cette formation était initialement prévue en automne de cette année mais a été reportée au **jeudi 19 janvier 2023 dès 18 heures**. Pour rappel, cette conférence a pour but de sensibiliser les élus communaux aux changements environnementaux qui les attendent. Elle servira à informer sur les outils à disposition des élus pour lutter dans le cadre de vos prérogatives communales contre les effets du réchauffement climatique. Le Conseil municipal recevra une information en temps voulu des détails relatifs à cette formation.

Ferme de la Culture – Concours d'architecte - Information du Jury.

Le jury s'est réuni vendredi dernier pour analyser les dossiers reçus. La bonne nouvelle, c'est que la Mairie a reçu de nombreuses et d'excellentes candidatures, au total 42 dossiers, ce qui a permis de choisir d'excellents bureaux pour la suite du concours.

Cette sélection de bureaux participera au deuxième tour du concours, soit l'élaboration d'un avant-projet selon le cahier des charges établi selon diverses commissions et auditions des sociétés communales. Les retours des avant-projets du 2^{ème} tour sont prévus pour début mai 2023. Il ne servira à rien de questionner les membres du jury, car ils sont astreints à un devoir de confidentialité total jusqu'à 10 jours après le choix du projet lauréat.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

Horaire APM

Les APM de Veyrier ont étendu les plages horaires de service. Dès maintenant et jusqu'à juin 2023 leur couverture horaire est de 7h à 19h. Puis de juin à fin août, la plage horaire sera de 7h à 22h. À noter qu'ils feront également des services le samedi, de manière sporadique.

Notification des actes de poursuite

Le 1er novembre 2022 est entrée en vigueur la loi cantonale qui modifie la loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. Elle impose la notification subsidiaire des actes de poursuite par les Communes. En cas d'échec de la procédure de notification par l'Office des poursuites, le dossier sera transmis à la Commune qui disposera de 30 jours pour mettre en place 3 tentatives de remise de l'acte. Le dossier retourne ensuite à l'Office des poursuites. Un émolument de CHF 50.- sera perçu par la commune pour cette intervention. Les communes peuvent se regrouper pour effectuer cette tâche et Troinex dispose encore de quelques mois (1^{er} semestre 2023) pour mettre en place une organisation. Une discussion avec Veyrier pour une collaboration éventuelle est en cours.

Retour sur les dernières manifestations

- Le samedi 5 novembre a eu lieu le troc-vente d'automne-hiver. Les organisateurs ont été ravis de cette édition dont le 10% des ventes, soit CHF 848.10, ont été reversés à l'association Peak (Physical Exercise Against K for cancer).
- 54 aînés ont participé au repas « chasse » du mercredi 9 novembre préparé par Maurice Fabbri et son équipe. 6 jeunes du cycle de Drize étaient comme à l'habitude présents pour aider au service et à la vaisselle.

Manifestations à venir

- Pour rappel, ce vendredi 18 novembre aura lieu la soirée de la commune au domaine du château de Collex-Bossy.
- Dimanche 11 décembre aura lieu le brunch culturel à la Ferme Rosset dans le cadre de l'exposition de M. Durussel, qui est un vaillant nonagénaire.

- Repas de Noël des Aînés : Jeudi 15 décembre à midi. Les Conseillères municipales et les Conseillers municipaux sont invités à participer à cet événement dans la mesure de leur disponibilité afin de servir l'apéritif et les pousse-café.

Questions :

Concernant le concours d'architectes, M. de Weck n'a pas compris si les 42 dossiers reçus ont été sélectionnés pour concourir au mois de mai ou s'ils vont faire l'objet d'une première sélection.

M. le Maire explique que le concours est à deux tours. Le premier tour consiste en une présentation des bureaux, avec des références et des approches sur la problématique. Ce premier tour a eu lieu vendredi, 42 dossiers ont été présentés avec les noms des bureaux et leurs effectifs. Puis, une dizaine de dossiers ont été sélectionnés. Les nominés seront informés dans le courant de la semaine prochaine et seront invités à poursuivre le concours en rendant, de manière anonyme, un avant-projet en début mai 2023. Enfin, le jury jugera ces projets afin d'en choisir qu'un.

Mme Reymond-Dorsay demande si la formation sur la crise climatique sera la même que celle donnée à Carouge il y a 6 mois.

M. le Maire lui répond que la formation ne sera pas tout à fait la même. Celle-ci sera donnée sous une autre forme.

5. Approbation du projet de budget pour 2023

Mme la Présidente passe la parole à Mme Hirsch.

- Rapport de la commission Finance, sécurité et règlement du 2 novembre 2022 :

Mme Hirsch donne lecture du rapport (cf. Annexe 1).

Mme la Présidente la remercie et ouvre le débat.

M. de Weck partage le point de vue de son parti :

« Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Lors de l'examen du projet de budget 2023 en commission des finances, les Vert.e.s ont fait quelques observations et posé une série de questions afin d'éclaircir nombre de points figurant au projet de budget.

La Mairie et le Service de comptabilité ont répondu de manière claire aux questions posées. Qu'ils en soient remerciés.

Sur cette base, les Vert.e.s ont décidé d'approuver ce projet de budget 2023.

Toutefois, les Vert.e.s tiennent à faire part des observations suivantes qui s'inscrivent dans la perspective du budget 2024.

Dans le contexte actuel de crises - crises économique, sociale, et crise climatique majeure - qui induisent une hausse généralisée des prix et d'un accroissement de la paupérisation, y compris à Troinex, il nous paraît indispensable que les autorités communales, Mairie et Conseil municipal, réfléchissent de manière approfondie et concertée, aux adaptations nécessaires pour le budget 2024.

Au niveau du budget de fonctionnement, les Vert.e.s demandent que les ressources, en particulier les subventions, dans les domaines de l'environnement, de la mobilité et de l'énergie soient renforcées.

S'agissant des subventions dans le domaine social, il est apparu lors des travaux de la commission des finances que les critères d'attribution ne sont pas clairement établis. Les Vert.e.s demandent que la commission sociale, culture & loisirs se saisisse de cet objet afin de définir des critères précis et formels d'attribution et d'adapter, le cas échéant, les montants alloués, à la baisse ou à la hausse. Ceci en prenant en compte, notamment, les compétences communales dans ce domaine, les spécificités et la complexité de l'organisation genevoise, les effets de seuil des règlements fédéraux et cantonaux, ainsi que le non-recours aux prestations, principalement dû à une méconnaissance des dispositifs existants de la part des publics concernés.

Enfin, les Vert.e.s demandent la mise en place d'une politique ambitieuse d'investissements à l'échelle de notre commune pour faire face aux conséquences locales de la crise climatique, en ce qui concerne aussi bien le patrimoine administratif que le patrimoine financier de la commune ».

Mme Latour aimerait savoir si M. de Weck a identifié des éléments plus précis en ce qui concerne le patrimoine administratif et financier de la commune.

M. de Weck répond que c'est la comptabilité communale qui définit clairement ce qui est le patrimoine administratif et financier de la commune. Pour être plus précis, plusieurs éléments peuvent être cités, M. de Weck n'en citera qu'un, celui du développement massif des photovoltaïques. En effet, la commune a fait un premier pas sur le bâtiment de la salle des fêtes, ce qui est très positif, mais il vaut la peine d'essayer d'augmenter notablement l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments à construire ou existants. Les Vert.e.s ont accepté le budget, car les réponses données sont globalement satisfaisantes, néanmoins il y a des choses sur lesquelles il faut revenir de manière approfondie, en prenant le temps nécessaire, afin de ne pas se retrouver à devoir traiter ces points en septembre/ octobre 2023.

- Vote de la Délibération D253 approuvant le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2023.

En l'absence d'autres remarques ou questions, Mme la Présidente donne lecture de la délibération D253 :

Vu l'article 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 308 C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Sur proposition de la Mairie et de la Commission des finances et de la sécurité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide (nombre de voix)

1. *De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023 à 100 %.*

Mise au vote, les membres du Conseil municipal acceptent la délibération D253 à l'unanimité.

- Vote de la délibération D254 : ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissements aux communes.

Mme la Présidente donne lecture de la délibération D254 :

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2,5 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

*vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;
vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2017 ;*

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide (nombre de voix)

- 1. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 139'100.- pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.*
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 029.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 029.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").*
- 3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 029.3660 dès 2024.*

Mise au vote, les membres du Conseil municipal acceptent la délibération D254 à l'unanimité.

- Vote de la délibération D255 approuvant le budget de fonctionnement, le taux des centimes additionnels et les indemnités allouées aux Maires et Adjoints et aux Conseillers municipaux pour 2023.

Mme la Présidente donne lecture de la délibération D255 :

Vu le budget administratif pour l'année 2023 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 12'222'642 aux charges et de CHF 12'224'125 aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 1'483,

Attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 1'483 et résultat extraordinaire de CHF 0,

Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 1'664'779,

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2023 s'élève à 40 centimes,

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 9'369'100 aux dépenses et de CHF 0 aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 9'369'100,

Attendu que les investissements nets sont autofinancés par un montant de CHF 1'664'779 il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 7'704'321,

Vu le rapport de la commission Finances, sécurité et règlements du 2 novembre 2022,

Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 90 et 95, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Sur proposition de la Mairie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
décide (nombre de voix)**

- 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2023 pour un montant de CHF 12'222'642 aux charges et de CHF 12'224'125 aux revenus, l'excédent de recettes présumé s'élevant à CHF 1'483.
Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 1'483 et résultat extraordinaire de CHF 0.*
- 2. De fixer les indemnités allouées au Maire à CHF 57'000 et aux Adjoints à CHF 45'000 chacun, soit CHF 147'000 au total.*
- 3. De fixer les indemnités allouées à chaque conseiller municipal à CHF 2'550, au président à CHF 5'100 et au vice-président à CHF 3'825, soit au total CHF 47'175.*
- 4. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2023 à 40 centimes.*
- 5. D'autoriser le Maire à emprunter en 2023 jusqu'à concurrence de CHF 5'000'000 pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.*
- 6. D'autoriser le Maire à renouveler en 2023 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

Mise au vote, les membres du Conseil municipal acceptent la délibération D255 à l'unanimité.

6. Présentation du projet de Compte rendu administratif et financier 2021

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques.

M. le Maire admet que le compte rendu a été partagé tardivement, toutes les remarques sont donc acceptées avant la finalisation.

M. Ronchietto relève une petite coquille à la page 7 dans la date de création de la commune : c'est 1817 et non 1'817, car l'apostrophe fait croire qu'il s'agit d'un montant en argent.

Comme l'a dit M. le Maire, M. Niederhauser informe que les remarques peuvent encore être envoyées dans les prochains jours.

Mme Latour a remarqué, en parcourant le document, qu'il y a encore le nom de Mme Béatrice Hirsch.

M. Niederhauser explique que c'est normal, puisque le document est un compte rendu jusqu'au 31 décembre 2021.

Mme Latour aimerait savoir s'il est possible de changer les photos des conseillères et conseillers municipaux un de ces jours. À cette demande, M. Niederhauser répond par l'affirmative et propose à celles et ceux qui le souhaitent d'envoyer leurs photos.

M. Annen demande qui est « le Président » qui figure dans le document.

M. Niederhauser répond que le document s'adresse au Président du Conseil municipal au 31 décembre 2021, qui était en réalité une Présidente, Mme Schneider-Bidaux.

Il n'y a plus de remarque concernant le compte rendu administratif et financier 2021.

7. Propositions individuelles et questions

Décorations de Noël – économies d'énergie

M. Botbol aimerait qu'il soit rappelé les mesures d'économies d'énergie qui seront introduites en lien avec les décorations de Noël.

M. le Maire explique qu'il s'agit d'une mesure un peu drastique qui a été prise avant tout le monde. En effet, toutes les décorations lumineuses sont supprimées cette année. D'autres décorations non illuminées seront installées. La Mairie essaye tout de même de trouver une solution pour éclairer un minimum la façade de l'épicerie.

M. Botbol a constaté, en se rendant à la Mairie, que la place est très sombre. Par ailleurs, il a regardé les informations d'une chaîne française, où un expert avait évalué le coût de l'éclairage des Champs Elysées pendant la période de Noël et cela équivalait à la consommation d'un appartement de 54m² pour deux personnes, car tout l'éclairage était en lampe LED.

M. le Maire estime que la décision de la commune est symbolique, cette dernière fournit un effort et demande à tous les communiens d'en faire de même.

De l'avis de M. de Weck, tous les experts se renvoient la balle. Puis, en termes d'énergie, c'est une petite économie que fera la commune, mais celle-ci est très symbolique. Il est très important que la commune passe un message aux habitants sur la nécessité de faire des économies d'énergie.

M. Botbol trouve que la décision est démoralisante, sachant que les décorations de Noël ne durent pas toute l'année. Une idée serait de réduire les heures d'éclairage ou les jours d'éclairage, évitant ainsi de la suppression catégorique de toutes les décorations illuminées. En outre, la commune pourrait éventuellement calculer ce que cela représente en énergie. Il y a tellement de choses dont la commune pourrait se priver ou réduire afin d'avoir un air de fête pendant ce laps de temps très court. Enfin, les villas privées ont également un rôle à jouer. Si la commune se prive des décorations illuminées, les villas devront faire de même.

M. Truan explique que l'idée est de donner l'exemple. En effet, il est difficile de demander à la population de fournir des efforts sans donner l'exemple. M. Truan précise que la Mairie avait discuté avec un fournisseur pour changer le système de décoration, pour des décorations illuminées en LED. Puis, il y a eu toute sorte de discussions variées sur la question des économies d'énergie. Ensuite, toute une série de recommandations ont été formulées par la Task Force, le Conseil fédéral et le canton. Ces recommandations ont été lues lors de la dernière séance du Conseil municipal. C'est pourquoi la commune met en place ce qu'il faut sur son territoire pour tenir ces recommandations. En définitive, l'exemple qui sera donné sera fort et il y aura tout de même des décorations de Noël non illuminées la nuit.

Mme Schneider-Bidaux salue la décision de l'Exécutif, qu'elle remercie. Elle pense que la commune se doit d'être exemplaire, du moins le plus possible. Par ailleurs, tout le monde peut remarquer que la diminution de l'éclairage sur le domaine public n'a pas encore eu lieu, puisque cela n'a pas encore été acté avec les SIG et que cela prend du temps. Si la commune peut agir à son échelle, c'est déjà très bien. Enfin, la Mairie devrait communiquer aux communiens la raison de cette décision. À cette proposition, M. Truan affirme c'est prévu.

Concours d'architecture

Mme Latour trouve que l'Exécutif a réalisé un travail remarquable pour le concours d'architecture, qui était d'une grande qualité, d'un grand professionnalisme et qui a duré non-stop de 8h30 du matin à 18h30 le soir. Mme Latour pensait ne pas réussir à comprendre l'étendue des critères de sélection, mais le jury a tout bien expliqué au public.

8. Huis clos : demande de naturalisation

Mme la Présidente lève la séance à 20h44.

La Présidente :

Christine Tomassi

La Secrétaire :

Nolwenn Bocquet

Un membre du Conseil municipal :

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES, SÉCURITÉ ET RÈGLEMENTS

Chères et chers collègues,

La commission des finances s'est réunie le mercredi 2 novembre 2022 afin d'étudier les projets de budget de fonctionnement et de plan des investissements pour 2023.

Ce rapport de commission met l'accent sur quelques points qui ont été éclaircis ou discutés lors du passage en revue du projet de budget détaillé.

En début de séance, M. Truan a détaillé des tableaux qui complètent la présentation faite au Conseil municipal du 17 octobre 2022 (la présentation et les différents tableaux sont disponibles sur CMNET).

Sur le plan des revenus fiscaux, le budget comptabilise la première arrivée des habitants des Crêts de manière prudente (6'400 francs par contribuable).

On peut souligner le fait que la part allouée à la cohésion sociale passe de 45% à 49%, ceci provenant essentiellement de l'augmentation des dépenses liées à l'ouverture de la crèche en 2023, le prix d'une place étant estimé à CHF 34'000 environ ; de plus, l'engagement du personnel avant l'ouverture, ainsi que la mise en place de la structure génèrent une dépense supplémentaire de l'ordre de CHF 100'000 pour la première année. Le loyer de la crèche pour les places attribuées à la commune de Bardonnex a été pris en compte pour les 4 mois d'ouverture de 2023.

Sur proposition de la Mairie, les subventions à l'aide humanitaire ont été augmentées pour atteindre 0.7% des dépenses de fonctionnement. Un amendement pour augmenter ce poste de CHF 7'000, soit un total de CHF 77'000, a été accepté l'unanimité de la commission.

En considérant la charge réelle du travail fourni par les membres de l'exécutif, le conseil municipal a souhaité augmenter de 20% le montant des indemnités versées au Maire et aux adjoints en 2023.

L'augmentation des charges des services généraux provient essentiellement de l'engagement d'un assistant ou d'une assistante du secrétariat général, afin de faire face à l'augmentation des tâches. Il est également prévu d'engager un technicien ou une technicienne de maintenance pour l'entretien courant des bâtiments communaux.

La Mairie a pris en compte la hausse annoncée des coûts de l'énergie de 16%. Un plan d'étude global ECO 21 sur l'ensemble des bâtiments communaux sera proposé à la commission en 2023. Avec la pose de panneaux solaires sur le toit de la salle des fêtes et les négociations des communes avec les SIG en cours actuellement, la Mairie espère que la situation en 2024 ne sera pas défavorable pour Troinex.

A propos des caméras existantes et de la pose de nouvelles caméras, la Mairie a expliqué que le matériel actuel ne permet plus une bonne qualité d'images et les caméras vont être remplacées avec du matériel plus performant. Des nouvelles caméras seront placées vers les deux nouveaux bâtiments de la crèche et du restaurant clubhouse, à la fin du chantier.

Il est intéressant de relever la création d'un groupement intercommunal de jeunes sapeurs-pompiers (entre 10-18 ans), ce qui nécessite l'achat d'équipements (environ 7'000 pour Troinex).

Après l'étude du projet de budget, M. Truan encore a présenté les tableaux de projections des investissements et des résultats 2024-2030. Ces derniers sont aussi disponibles sur CMNET.

Après l'étude de ces documents, la Mairie a informé qu'en regard de la charge de travail additionnelle occasionnée par le départ de Mme Béatrice Hirsch, et en accord avec le SAFCO, il a été décidé de répartir l'indemnité de l'adjointe sortante à part égale entre le Maire et l'adjoint restant, jusqu'à l'arrivée d'un nouvel adjoint ou d'une nouvelle adjointe.

En fin de séance, les commissaires ont procédé aux 3 votes :

- Vote du taux de centimes additionnels pour 2023 :

Le taux du centime additionnel pour 2023 est maintenu à 40 à l'unanimité.

- Vote du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2023 :

Le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle pour 2023 est maintenu à 100% à l'unanimité.

- Vote du projet de budget de fonctionnement 2023 :

Le budget de fonctionnement amendé avec CHF 12'224'125 aux revenus et CHF 12'222'642 aux charges, soit un excédent de recettes de CHF 1'483 est accepté à l'unanimité.

Les commissaires vous recommandent donc de faire de même ce soir.

Véronique Hirsch

Troinex, le 9 novembre 2022